



Montreuil, le 7 octobre 2013

À l'attention des Parlementaires

Madame, Monsieur,

L'Assemblée nationale entame ce lundi 7 octobre l'examen du projet de loi portant réforme de notre système de retraite.

En allongeant la durée de cotisation le projet de loi envoie un signal très négatif aux jeunes et aux femmes qui seront les premiers pénalisés. Nous pensons au contraire que la réforme des retraites doit être l'occasion de concrétiser la « *priorité jeunes* » du président de la République, et de montrer aux jeunes générations que nous nous donnons les moyens aujourd'hui de leur assurer l'accès à une retraite pleine et entière demain.

Le dispositif de rachat des années d'études proposé par le gouvernement ne répond pas à cette nécessité, il est **injuste et inopérant**.

- **Injuste** parce qu'il repose sur les capacités de rachat individuelles, qui, chez les jeunes de moins de 30 ans, sont très faibles. C'est donc en faisant appel à la solidarité familiale que quelques jeunes « *héritiers* » pourront se permettre de racheter des trimestres. Le profil des jeunes poursuivant des études s'est pourtant considérablement élargi depuis 50 ans, c'est 50 % d'une génération qui accède désormais à l'enseignement supérieur. Ajoutons que ce dispositif est plafonné à 4 trimestres, ce qui ne permet pas de compenser la durée des études supérieures.
- **Inopérant** parce que le montant médian de l'épargne des jeunes de 25 ans est de 6 000 € et atteint seulement 10 000 € à 45 ans. Cette épargne très faible est donc en priorité mobilisée pour assurer le remboursement des études, les frais de décohabitation et d'accueil des enfants. Le gouvernement dans son étude d'impact a d'ailleurs prévu que le nombre de jeunes concernés par cette mesure serait limité, en le chiffrant à 30 000 bénéficiaires par an, soit 5 % d'une génération. Nous rejoignons le gouvernement sur ce point, le dispositif de rachat ne sera pas utilisé par les jeunes.

C'est la raison pour laquelle nos cinq organisations vous adressent propositions communes pour la prise en compte des années d'études, de stage et d'apprentissage pour le calcul de la retraite. Ces propositions sont aussi portées par les organisations de jeunesse dans le cadre du collectif « *La retraite, une affaire de jeunes* ».

À l'image de la validation de trimestres au titre du service militaire, de la maternité, du chômage ou encore de la formation professionnelle, nous considérons qu'il est aujourd'hui temps de valider les périodes d'études de façon à accompagner la montée en qualification du pays.

Lors de la précédente réforme des retraites, en 2010, de nombreux parlementaires s'étaient mobilisés pour défendre le droit à la retraite à 60 ans. Nous attendons donc du débat parlementaire qu'il permette d'envoyer un signal positif à la jeunesse.

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à nos propositions, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Marie-José KOTLICKI, Secrétaire générale de l'UGICT-CGT
Emmanuel ZEMMOUR, Président de l'UNEF
Ivan DEMENTHON, Président de l'UNL
Bernadette GROISON, Secrétaire générale de la FSU
Annick COUPE, Secrétaire générale de Solidaires*